



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 13 août 2010

N° 370

Économie

Forte augmentation des conversions en agriculture biologique Les Pays de la Loire : 2^e région « bio » de France en surface

La région des Pays de la Loire est la deuxième région française en termes de surface agricole en production biologique juste derrière la région Midi-Pyrénées. Selon l'Insee, la surface a progressé de 14 % en un an. En Pays de la Loire, ce sont 75 200 hectares de terres agricoles qui sont aujourd'hui cultivées selon ce mode de production respectueux de l'environnement. Cela représente 3,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) dans la région. Les données qui suivent sont tirées du rapport de Christine Goscianski, de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique des Pays de la Loire.

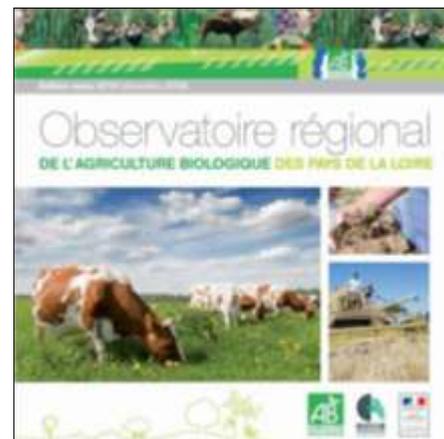
La Région Pays de la Loire est une région porteuse en termes d'agriculture biologique. Il existe malgré tout des disparités territoriales. En effet, la surface agricole utilisée en bio est de 6,7 % de la surface agricole totale en Loire-Atlantique contre seulement 2,3 % en Mayenne. En 2008, il y a 154 exploitations bio en Mayenne contre 351 en Loire-Atlantique. Dans la région, l'orientation bovine est particulièrement marquée, en agriculture biologique comme en agriculture conventionnelle.

Trois facteurs expliquent la forte accélération des conversions à l'agriculture biologique. Tout d'abord, la demande est plus forte : la consommation de produits bio augmente. Le bio n'est plus un effet de mode ; il s'ancre dans les habitudes de consommation des Français. La restauration collective fait notamment progresser la demande (cf. le documentaire *Nos enfants nous accuseront* de Jean-Paul Jaud, qui présente la démarche d'une commune des Cévennes pour mettre en place la restauration bio dans les restaurants scolaires). En 2009, la part de marché des produits bio alimentaires ne représente, somme toute, que 1,9 % du marché alimentaire total (elle était de 1 % en 2005).

Un deuxième facteur est la remise en place, en 2007, des mesures d'aide à la conversion en agriculture biologique (CAB) qui a un effet incitatif sur les candidats potentiels. Le département de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire sont respectivement aux troisième et quatrième rangs français pour le nombre d'exploitations bio.

Enfin, le troisième facteur est la volonté des pouvoirs publics de structurer la filière bio, ce qui permet une meilleure organisation de la mise sur le marché des produits issus de l'agriculture biologique.

Les premières informations concernant l'année 2010 confirment cette tendance à l'accélération des conversions des exploitations agricoles vers un mode de production plus sain, plus naturel et plus respectueux de la biodiversité.



Pour en savoir plus :

- Rapport : *Observatoire régional de l'agriculture biologique des Pays de la Loire*, 2008, téléchargeable sur le site internet : <http://interbio-paysdelaloire.fr>.
- *Guide pédagogique du réseau bio des Pays de la Loire*, téléchargeable sur le site Internet : <http://www.interbio-paysdelaloire.fr>.
- *Solutions locales pour un désordre global*, documentaire de Coline Serreau, Memento Films distribution, 2010.
- *La minute bio*, du lundi au vendredi, sur M6, à 17 h 50.

Trente villes françaises regroupent les trois quarts des étudiants

Insee Première n° 1 275 de janvier 2010 présente la localisation géographique des jeunes tout au long de leur scolarité. Avant 17 ans, les jeunes sont présents sur tout le territoire, dans les mêmes proportions que le reste de la population. Les jeunes de 18 à 24 ans, eux, se concentrent dans trente grandes villes de France. Et à partir de 25 ans, ils ont tendance à se diriger vers les pôles économiques.

Avant 17 ans, les jeunes vivent chez leurs parents et sont donc présents sur tout le territoire français dans les mêmes proportions que la population globale. 80 % des adolescents vivent dans un espace à dominante urbaine et 20 % dans les espaces à dominante rurale. Dans ces 20 %, beaucoup connaissent des migrations journalières longues : lorsqu'ils sont à la campagne, la moitié des jeunes parcourt plus de dix-huit kilomètres pour se rendre à leur établissement d'enseignement, contre treize kilomètres pour les jeunes résidant dans des pôles ruraux et dix kilomètres pour ceux des communes péri-urbaines.

À partir de 18 ans, le taux de scolarisation diminue. En 2006, la moitié des jeunes de 18 à 24 ans, résidant en France métropolitaine, est inscrite dans un établissement d'enseignement ; l'autre moitié est entrée dans la vie active. À ce moment s'opèrent une mobilité des étudiants et une concentration dans quelques grandes villes. Trente villes de France concentrent les trois quarts des étudiants (voir tableau ci-contre). Au regard du nombre d'habitants, Poitiers est la ville où la proportion d'étudiants est la plus importante. Poitiers, Montpellier, Rennes, Nancy ou Grenoble, qui comportent plus de sept étudiants pour cent habitants, sont des villes dites « étudiantes ». Bien sûr, ce sont les plus grandes aires urbaines qui contiennent le plus grand nombre d'étudiants (Paris, Lyon, Marseille-Aix, Toulouse, Lille, Bordeaux, Rennes...).

À partir de 25 ans, on observe une mobilité vers les pôles économiques. Les trente villes mentionnées dans le tableau ne concentrent plus que la moitié des 25-29 ans. Les villes dites « étudiantes » perdent leur attractivité (telles Poitiers, Angers, Besançon, Brest...). Par contre, les zones transfrontalières sont particulièrement prisées par les jeunes actifs : Genève-Annemasse, Annecy, Montbéliard... Pour mesurer cette attractivité, l'Insee compare le lieu d'étude et le lieu de résidence cinq ans auparavant.

Cette étude de l'Insee montre également que les Franciliens, les habitants du Nord-Pas-de-Calais et de Rhône-Alpes vont rarement dans une autre région pour suivre leurs études.

2 Les aires urbaines les plus étudiantes

| Aire urbaine* | Étudiants de 18 à 24 ans, lieu de résidence (en effectifs) | Part des étudiants dans la population totale (en %) |
|---------------------|--|---|
| 1 Poitiers | 19 500 | 8,6 |
| 2 Montpellier | 41 300 | 8,1 |
| 3 Rennes | 43 800 | 7,7 |
| 4 Nancy | 31 400 | 7,6 |
| 5 Grenoble | 37 500 | 7,1 |
| 6 Besançon | 15 900 | 6,8 |
| 7 Dijon | 22 600 | 6,7 |
| 8 Angers | 22 600 | 6,5 |
| 9 Toulouse | 71 900 | 6,5 |
| 10 Reims | 18 900 | 6,5 |
| 11 Amiens | 16 800 | 6,1 |
| 12 Lille | 67 500 | 5,8 |
| 13 Clermont-Ferrand | 24 700 | 5,8 |
| 14 Strasbourg | 36 200 | 5,7 |
| 15 Tours | 22 200 | 5,6 |
| 16 Bordeaux | 55 900 | 5,6 |
| 17 Brest | 16 400 | 5,3 |
| 18 Nantes | 40 400 | 5,3 |
| 19 Limoges | 13 700 | 5,3 |
| 20 Lyon | 91 600 | 5,2 |
| 21 Caen | 19 900 | 5,2 |
| 22 Rouen | 25 400 | 4,8 |
| 23 Chambéry | 6 700 | 4,8 |
| 24 Pau | 10 400 | 4,5 |
| 25 Saint-Étienne | 13 800 | 4,3 |
| 26 La Rochelle | 7 800 | 4,2 |
| 27 Marseille-Aix | 65 900 | 4,1 |
| 28 Paris | 467 900 | 4,0 |
| 29 Orléans | 14 700 | 4,0 |
| 30 Metz | 16 800 | 3,8 |

* Zonage de 1999, voir définitions.
Source : Insee, recensement de la population de 2006.

Définitions Insee

- **L'espace à dominante rurale** regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace urbain (pôles urbains, couronnes périurbaines, communes multi polarisées). L'espace rural représente 70 % de la superficie totale de la France.
- **Un pôle rural** est une commune comptant plus de 1 500 emplois.
- **L'espace à dominante urbaine** est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit monopolaire. La France compte actuellement 96 espaces urbains.



« Restera aussi la découverte des micropartis, ces « petits plus », qui servent à ramasser des fonds. Ces bien nommés partis de poche (profonde) ne sont pas illégaux. Qu'on se le dise. Ce qui est interdit, c'est de donner plus de 7 500 euros à une grosse formation politique ; il est permis, en revanche, de donner la même somme à plusieurs de ces micropartis bricolés autour d'un personnage en vue d'une ambition plus ou moins locale. Selon le principe que les petits ruisseaux font les grandes rivières. On nous avait donc tous pris pour des benêts en nous disant que le financement des partis était dorénavant encadré. Merci Mme Bettencourt ».

Didier Pourquery, rédacteur en chef, « Les trois coups : rester en alerte »,
Le Monde Magazine du 31 juillet 2010.